

COMMUNE DE THEULEY

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Vendredi 31 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mars, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code générale des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de THEULEY.

Date de la convocation : 28/03/2023

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du PV du conseil municipal du 24/03/2023

Délibérations :

- Désignation du secrétaire de Mairie
- Approbation Comte de gestion 2022
- Approbation Compte administratif 2022
- Affectation du résultat 2022 vers 2023
- Vote du Budget primitif 2023

Informations :

Questions diverses

Présent(e)s : Françoise RIONDEL, Sébastien BERLIN, Michel BLONDEAU, Jean DENIS, Marylin FURTIN, Philippe FURTIN, Caroline LAMBOLEY, Hervé MENNETRIER, Damien MONTIA-COLL, Christelle PAROTY

Absent(e)s : Hervé WILHELM (excusé)

Pouvoirs : /

Christelle PAROTY a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membre présents	10
Nombre de pouvoirs	00

Le quorum étant atteint, Mme le Maire déclare l'ouverture de la séance.

Le PV du 23/03/2023 est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation Compte de Gestion 2022

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2022.

	Solde exécution exercice 2022	Résultat cumulé clôture 2022
Investissement	- 28007.31	+ 74082.74
Fonctionnement	+ 32336.99	+ 205982.67

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2022, présenté par Madame Muriel NUNES, comptable publique à GRAY.

Voté avec : 10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

2. Approbation Compte Administratif 2022

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Michel BLONDEAU.

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2022 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Mme Françoise RIONDEL, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget 2022, propose de fixer comme suit les résultats :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2021		+ 173645.68		+ 102090.05
Opérations exercice 2022	-82543.66	+114880.55	-43430.77	+15423.46
Résultat de clôture 2022		+205982.67		+74082.74

Madame le Maire étant sorti pendant la délibération des membres du conseil municipal, elle n'a donc pas pris part au vote

Voté avec : 09 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

3. Affectation du résultat 2022 sur 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022,

SOLDE DE L'EXERCICE 2022 :

excédent de fonctionnement de + 32 336.99 €
déficit d'investissement de - 28007.31 €

RESULTAT A AFFECTER SUR 2023 :

excédent de fonctionnement de + 205 982.67 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de reporter au budget prévisionnel 2023, en section de fonctionnement, le résultat de + 205 982.67 €.

Voté avec : 10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

4. Vote du Budget Primitif 2023

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2023, les membres du Conseil Municipal décident de l'approuver avec les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	265 891.67 €	265 891.67 €
Investissement	213 107.74 €	213 107.74 €
TOTAUX	478 999.41 €	478 999.41 €

Voté avec : 10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

5. Devis Travaux Clôture à l'Etang Communal

Le devis 220502 de la SAS GROBOST 70130 RAY-SUR-SAONE, portant sur des travaux de clôture de l'étang communal, est accepté par le Conseil Municipal pour un montant de **3396.00 € HT, soit 4075.20 € TTC.**

Voté avec : 09 voix pour – 0 voix contre – 01 abstention

Informations :

- Information concernant l'installation de feux récompense

Questions diverses :

Fin de séance : 23h30

Délibérations votées par le conseil municipal :

DELIBERATION N° 2023-013	Compte de gestion 2022
DELIBERATION N° 2023-014	Compte administratif 2022
DELIBERATION N° 2023-015	Affectation du résultat 2022 sur 2023
DELIBERATION N° 2023-016	Vote du budget primitif 2023
DELIBERATION N° 2023-017	Devis travaux clôture à l'étang communal

Membres Présents ayant pris part au vote :

Françoise RIONDEL, Sébastien BERLIN, Michel BLONDEAU, Jean DENIS, Marylin FURTIN, Philippe FURTIN, Caroline LAMBOLEY, Hervé MENNETRIER, Damien MONTIA-COLL, Christelle PAROTY

Le Secrétaire de séance,

Christelle PAROTY

Mme le Maire,

Françoise RIONDEL